Revue Internationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (Revue-IRSI)
ISSN: 2960-2823
Vol. 4, No. 6, Novembre 2026

MISSION DU SERNIE DANS LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DE FAUSSES PIECES D'ETUDE EN MILIEUX SCOLAIRES CONGOLAIS. CAS DU COMPLEXE SCOLAIRE LES ENFANTS D'ISRAEL ET L'INSTITUT AIGLE BLANC DE 2017-2020

Par Gustave MUNDADI Lupaka
Ass2. A L'Université Pédagogique de Kananga

RESUME

La présente étude vise à élucider la mission du service National d'Identification des élèves (SERNIE) dans la lutte contre la prolifération de fausses d'études en milieux scolaires.

Nous avons constaté le vagabondage des élèves qui ont échoué aux épreuves scolaires. La plupart de ces élèves n'acceptent pas de reprendre la classe ou de continuer avec leurs études dans une même école. Ils sollicitent les faux documents afin de passer à la classe supérieure.

Cette étude permet de contribuer à la lutte contre la prolifération de fausses pièces d'études en milieux scolaires. Les acteurs du système éducatif y trouvent leur compte.

MOTS CLES : 1. Sernie, 2. Fausse Pièces Scolaires, 3. Prolifération.

Digital Object Identifier (DOI): https://doi.org/10.5281/zenodo.**24622960**

1. INTRODUCION

Le monde entier admet que l'éducation joue un rôle très important dans le développement des individus et de la société. Elle est considérée comme l'un de droits de l'homme et une nécessité pour le progrès de l'humanité.

L'éducation prépare l'enfant à mener une vie responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de tolérance, de dialogue, de respect mutuel et d'amitié entre le peuple, les groupes ethniques, les tribus et les communautés religieuses. Ainsi, comme l'éducation est un outil du progrès de l'humanité et du développement humain, elle doit être contrôlée pour promouvoir sa validité à travers le monde sans distinction de continents et de races ou pays.

En réalité, notre préoccupation est d'élucider la mission du **Sernie** mais aussi présenter les acteurs qui favorisent la prolifération de fausses pièces d'étude (FPE) dans les milieux scolaires congolais.

En analysant les éléments qui gangrènent notre système éducatif congolais, nous ne pourrons pas rester indifférents, mais bien au contraire nous essayerons d'en proposer quelques pistes de solution en vue d'une amélioration de notre système éducatif.

Voyant la validité de cette recherche, il nous est impérieux de nous demander :

- Le **Sernie** a-i-il une mission spécifique à atteindre dans la formation scolaire en RD Congo ?
- Est -ce que le **Sernie** exerce sa mission dans la formation scolaire de la ville de Kananga ?
- Existe-t-il des outils nécessaires qui aident le **Sernie** à effectuer cette mission dans les milieux scolaires ?

Ainsi, nous avons envisagé les hypothèses suivantes à ce questionnement :

- Le **Sernie** aurait une mission spécifique à atteindre dans la formation scolaire en RD Congo ;
- Le **Sernie** exercerait sans mission dans la formation scolaire dans la ville de Kananga ;

Ceci est un article en accès libre sous la licence CC BY-NC-ND.

- Il existerait des outils nécessaires qui aident le **Sernie** à effectuer cette mission dans la formation scolaire de la ville de Kananga.

Pour vérifier toutes ces hypothèses, nous avons fait recours à l'approche quantitative qui nous a servi à compter, mesurer des liens et prouver des faits auprès d'un grand groupe de personnes.

Deux points constituent l'ossature de cette recherche, notamment la mission du **Sernie** ainsi que les acteurs favorisant la prolifération des fausses pièces d'étude en milieux scolaires congolais.

2. MISSION DU SERNIE

Le **Sernie** National d'Identification des élèves (SRENIE) en sigle est un service technique chargé de l'identification et de la codification des écoles et des élèves de lutte contre le vagabondage scolaire et contre la prolifération de faux titres et pièces scolaires. Il attend contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et lutter contre les antivaleurs (MULUMBA Bajikile, 2011 :5).

Le **sernie** a été créé depuis 1991 par l'arrêté min n° MINEPSP/001/01696/91 du 21/08/1991. Il est régi par l'arrêté min n° MINE PSP/CANMIN/0433/2020 du 18/02/2020 portant restructuration et fonctionnement du service national d'identification des élèves de l'enseignement primaire, secondaire et technique. Nous estimons important de présenter la mission du **Sernie** pour donner une idée exacte des besoins réels du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel en matière d'identification des élèves et du suivi du cursus scolaire. En effet, la lutte contre la prolifération de fausses pièces d'étude en RD Congo se résume en mission du **Sernie** qui est celle de :

- Répertorier et codifier toutes les écoles publiques et privées agréées de la RD Congo
- Identifier tous les élèves des écoles maternelles, primaires, secondaires et techniques de tous les réseaux d'enseignement sur toute l'étendue de territoire national ainsi que les écoles hors frontière ;

- Réservoir et délivrer la carte nationale biométrique et sécuriser des élèves ;
- Constituer et mettre à jours régulièrement la base des données des écoles et des élèves ;
- Assurer le suivi du cursus scolaire de chaque élève ;
- Authentifier les pièces scolaires ;
- Lutter contre le vagabondage scolaire et la prolifération de faux titres et pièces scolaires ;
- Superviser les inscriptions des élèves ;
- Rétrograder les élèves faussaires ;

Élaborer les listes des élèves admissibles aux épreuves de certification (Exetat et ENAFEP) ;

- Communiquer aux services compétents du ministère, pour la disposition utile, les informations en rapport avec sa mission (MULUMBA Bajikile,2011 :10).

3. OUTILS UTILISES DANS L'IDENTIFICATION DES ELEVES

Pour combattre les antivaleurs en milieux scolaires, notamment le vagabondage scolaire, la prolifération de fausses Pièces scolaires, le **Sernie** fait sans relâche recours aux outils suivants :

a) BULLETINS SCOLAIRE

Le bulletin scolaire est une pièce essentielle qui répercute l'application de l'élève en rapport avec les cours dispensés à l'école.

L'innovation aura été pour le bulletin scolaire, de porter dans sa patrie « en-tête » le numéro d'identification (n°ID), le numéro permanent (n°P) et le code école (CE). Cette disposition d'éradiqué les mauvaises pratiques et lutte efficacement contre la circulation des fausses pièces scolaires

B. FICHE DE MOUVEMENT

La fiche de mouvement est l'une de dispositions de sécurité prévue par le **Sernie** en ce qui concerne sa part de contribution, pour assurer la protection de notre système scolaire fortement ébranlé par le mouvement de vagabondage des élèves (MULUMBA Bajikile,G. ,2011 :11). Le vagabondage entraîne l'élève à la corruption et à l'achat de fausses pièces scolaires avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent. D'où, l'importance majeure de la fiche de mouvement.

C. FICHE DE COLLECTE DES DONNEES

La fiche de collecte des données permet de récolter les nouvelles informations sur les élèves. Par nouvelles informations, nous entendons les points scolaires en termes de pourcentage obtenu par l'élève à la fin de chaque année scolaire y compris la nouvelle classe de l'élève. Ainsi le but poursuivi est de savoir si l'élève a réussi et monte de classe, ou bien a échoué et reprend la même classe. Cette stratégie n'accorde aucune chance à l'élève d'accéder aux faux documents.

D. REGISTRE D'INSCRIPTION

Le registre d'inscription, appelé le registre d'identification sert a enregistrer, à l'inscription des élèves les données ci-après :

- Le numéro d'ordre ;
- Le numéro **sernie** de l'école ;
- Le nom, postnom de l'élève ;
- Le sexe ;
- La classe ;
- Le nom du responsable de l'école ;
- Le numéro permanent de l'élève ;
- Les observations.

E. FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ELEVE ET DU SUIVI DU PARCOURS SCOLAIRE

La fiche d'identification et du parcours scolaire est une fiche administrative, et elle véhicule les informations qui permettent de (d') :
- Identifier tous les élèves ;
-Suivre leur parcours scolaire ;
-Éliminer fraude par la lutte contre la circulation des fausses pièces scolaires ;
- Déterminer la déperdition scolaire ;
-Apprécier le nombre d'élèves admissibles à l'ENAFEP et aux examens d'état ;
-Constituer la banque des données pour la carte d'identification.

4. ACTEURS DE LA PROLIFERATION DES FAUSSES PIECES SCOLAIRES

Les acteurs qui facilitent la prolifération de fausses pièces scolaires et même les mouvements de vagabondage en milieux scolaires sont légion notamment :

- **LES ELEVES**

Les élèves sont des personnes qui reçoivent l'enseignement d'un maître, mais dans le cas précis, il s'agit des enfants ou adolescents qui reçoivent l'enseignement donné dans une école, un lycée ou un collège (Dictionnaire français, R., 2011).

Au fait, certains élèves sollicitent les inscriptions sans dossiers authentiques. Ceci est toléré par certains chefs d'établissements publics que privés qui veulent avoir un grand nombre d'élèves subjectivement sans tenir compte des irrégularités et de ce que cela produit comme effets néfastes sur notre système éducatifs congolais.

Le marché noir est devenu un endroit où les élèves qui ont échoué achètent les bulletins pour solliciter les inscriptions ailleurs et passer de classe même s'ils ont échoué.

- **LES PARENTS**

Les parents ont la responsabilité de payer les frais et les fournitures scolaires de leurs enfants, suivre leurs parcours scolaires auprès de chefs d'établissement Mais certains parents négligent de suivre leurs enfants à l'école et d'être en bonne communication avec cette dernière pour avoir des informations sur l'évolution de leurs enfants.

Voilà pour les enfants trompent leurs parents en cas d'échec scolaire et se donnent à des pratiques illicites. Certains parents autorisent leurs enfants à se procurer des faux documents pour passer la classe supérieure en cas d'échec.

Il faut donc une concertation fréquente de laquelle résultent une complémentarité des efforts déployés afin de réaliser ensemble l'objectif de toute éducation à savoir : une formation aussi harmonieuse que complète dans l'épanouissement de toutes les facettes de la personnalité des enfants (MEERNHOUT, M.,1982 :123).

- **LE CHEF D'ETABLISSEMENT**

Le chef d'établissement est un manager de l'école, il est chargé de la gestion courante de l'école. A ce titre, l'objectif ultime de l'œuvre d'éducation est de préparer physiquement, intellectuellement, techniquement et moralement les enfants pour les rendre aptes à affronter les défis de la vie et à s'insérer les rouages de la vie sociale et nationale (Loi-cadre 14/004, art.2,3,4 et 5).

Paradoxalement à sa mission, dans ce problème de la prolifération de fausses pièces scolaires, la responsabilité de certains chefs d'établissements est très prononcée.

Lors des inscriptions des élèves, les chefs d'établissements veulent profiter beaucoup d'élèves venant d'ailleurs sans contrôler de pièces scolaires authentiques délivrées par les écoles de provenance.

Les soucis majeurs de certains chefs d'établissements sont d'avoir un nombre important des élèves en vue de gagner l'argent sans tenir compte de fausses pièces scolaires authentiques et originales rigoureusement contrôlées par son administration (MEERNOUT ? M.1979:1-2).

- **LES INSPECTEURS D'ENSEIGNEMENT**

Un inspecteur scolaire ou d'enseignement c'est un fonctionnaire que l'Etat charge d'effectuer des contrôles pédagogiques, administratifs et financiers dans les écoles, mais aussi de former les opérateurs pédagogiques et d'organiser des évaluations certificatives.

Le corps des inspecteurs est créé par la loi-cadre 14-004, art.145, al.2 : Le contrôle de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ainsi que la formation contenue des enseignants et l'évolution pédagogique sont exercés par les corps des inspecteurs ».

Mais il se fait que lors de contrôle des dossiers des élèves finalistes, les inspecteurs ne les font pas comme il se doit, ils exigent aux candidats à problème une somme consistante afin de fermer l'œil sur leurs dossiers non authentiques et incomplets et cela se fait de la même manière chez les chefs d'établissements.

Voilà pourquoi les inspecteurs, dignes de leurs noms contribuent à cette pratique et favorisent les antivaleurs, un élément combattu au sein du système éducatif congolais.

RESULTATS

Nous procédons par la présentation des données, puis par l'interprétation des résultats

➢ PRESENTATION DES DONNEES

TABLEAU N°1 DE 2017 A 2018

NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOUVEAUX INSCRITS	REUSSITES	ECHECS	SANS DOSSIER	ABANDONS	INCONNUS PAR LES ECOLES DE PROVENANCE
COMPLEXE SCOLAIRE LES ENFANTS D'ISRAEL	140	25	15	35	15	50
INSTITUT AIGLE BLANC	183	40	15	29	20	79
TATAL	323	65	30	64	35	129

Source : Nos enquêtes sur le terrain

TABLEAU N° 2 DE 2018 A2019

NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOUVEAUX INSCRITS	REUSSITES	ECHECS	SANS DOSSIER	ABANDONS	INCONNUS PAR LES ECOLES DE PROVENANCE
COMPLEXE SCOLAIRE LES ENFANTS D'ISRAEL	128	22	8	50	5	43
INSTITUT AIGLE BLANC	150	33	25	22	10	60
TATAL	278	56	33	72	15	103

Source : Nos enquêtes sur le terrain

TABLEAU N° 3

NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOUVEAUX INSCRITS	REUSSITES	ECHECS	SANS DOSSIER	ABANDONS	INCONNUS PAR LES ECOLES DE PROVENANCE
COMPLEXE SCOLAIRE LES ENFANTS D'ISRAEL	100	30	18	15	10	27
INSTITUT AIGLE BLANC		9	13	48	8	19
TATAL	197	39	31	63	18	46

Source : Nos enquêtes sur le terrain

COMMENTAIRE

Pour présenter ces données, nous sommes parti de l'analyse de l'approche quantitative afin de découvrir les élèves qui ont réellement fait leur parcours scolaire normal.

Ces deux complexes scolaires ont eu 798 élèves nouveaux inscrits qui sont venus de différentes écoles pendant une période de trois ans (3 ans), (Cfs. Tableau récapitulatif n°3). Sur 798 élèves nouveaux inscrits, nous avons trouvé 39 réussites, 31 échecs, 63 sans dossiers, 18 abandons ainsi que 46 élèves inconnus par leurs écoles de provenance.

Ainsi, ces résultats montrent que partout, il y a l'augmentation des élèves qui n'ont pas suivi leur parcours scolaire normal, mais qui ont voulu solliciter d'autres écoles en vue de passer une classe supérieure.

- **INTERPRETATION DES RESULTATS**

Les élèves de deux complexes scolaires présentés font l'objet de notre interprétation.

Le complexe scolaire les enfants Israël présente 390 élèves nouveaux inscrits pour une période de trois ans dont nous avons trouvé 88 réussites, 58 échecs, 72 élèves sans dossiers, 35 abandons ainsi que 137 élèves inconnus par leurs écoles de provenance.

L'Institut Aigle Blanc compte 408 élèves nouveaux inscrits pour l'année 2017 à 2020 dont nous avons trouvé 70 réussites, 36 échecs, 127 élèves sans dossiers, 33 abandons ainsi que 141 élèves inconnus par leurs écoles de provenance.

Au fait, nous avons trouvé que ces écoles ont inscrit les élèves faussaires qui n'avaient pas de documents authentiques et même ceux qui n'enviaient rien comme document pour être inscrits.

Ceci justifie que le **Sernie** National d'Identification des élèves (SERNIE) n'a pas atteint sa mission dans la lutte contre la prolifération des fausses pièces scolaires au sein de ces deux institutions scolaires notamment le complexe scolaire les enfants Israël et l'Institut Aigle Blanc.

➢ CRITIQUES ET SUGGESTIONS

- Pour lutter contre la prolifération de fausses pièces d'étude en milieux éducatifs congolais, l'Etat doit doter le **Sernie** des moyens conséquents pouvant lui permettre à bien réaliser sa mission et atteindre ses objectifs ;
- Le **Sernie** doit normalement faire sa mission lui assignée par l'Etat pour éradiquer ce phénomène ;
- Que les chefs d'établissements scolaires n'acceptent pas d'inscrire les élèves sans dossiers et sans documents authentiques certifiés par le **Sernie** ;
- Que les parents soient en bonne relation avec l'école pour avoir des bonnes informations sur leurs enfants, car le manque de suivi ou de contrôle conduit aux antivaleurs ;
- Aux élèves de ne pas se donner aux antivaleurs en cas d'échecs scolaires pour solliciter l'inscription ailleurs.

CONCLUSION

Notre recherche a porté sur la mission du **Sernie** dans la lutte contre la prolifération des fausses pièces d'étude en milieux éducatifs congolais. Cas du complexe scolaire les enfants l'Israël et l'Institut Aigle Blanc de 2017 à 2020.
Le système scolaire congolais est en péril. Faudra-t-il rester strictement indifférent à ce fléau qui gangrène les milieux scolaires congolais ? Indubitablement non. Tout acteur éducatif du bas de l'échelle jusqu'au sommet devrait être responsable en posant des actes consciencieux pour amélioration du système éducatif congolais.

Voilà pour remédier à la prolifération des fausses pièces d'étude en milieux éducatifs, le **Sernie** devrait travailler en étroite collaboration avec l'inspection scolaire pour découvrir et sanctionner tout élève que s'adonnerait à cette mauvaise pratique mais aussi sanctionner tout chef établissement qui faciliterait cette pratique aux élèves.

BIBLIOGRAPHIE

1. MULUMBA BAJIKILE, G. (2011) Guide de l'identicateur, Sernie ;
2. L'arrêté ministériel N°MINESP/CABMIN/0433/2020 DU 18/02/2020 ;
3. MEERNHOUT, M. (1982) Déontologie et prérogatives du chef d'établissement, éd. SAMAFOS ;
4. Loi-cadre n°14-004 DU 11/02/2014, art. 145 et 146 ;
5. Ordonnance 231/91 du 15/08/1991 : Création du Corp des Inspecteurs ;
6. L'arrêté ministériel N°MINESP/CABMIN/001/01696/91 DU 21/08/1991 ;
7. Dictionnaire français, R. (2011) ;

8. MUTEBA BAKENGE, Z., (2019) Notes de cours de questions approfondies d'Administration et Inspections scolaires, /1GAISF/UPKAN ;
9. En clopedia Wikipedia.sur Wikipedia.org.consulté le 04Février 2026, 16h30'
10. WWW.https/UNISCO.ORG/Consulté le 20/05/2024 à 15h
11. WWW.fr.m.Wikipedia.org
12. WWW.plan-intenational.fr